

Note de la Direction générale X de la Commission des Communautés européennes sur les symboles (Bruxelles, 16 avril 1986)

Légende: Le 16 avril 1986, une note de la Direction générale X de la Commission des Communautés européennes explique les modalités d'utilisation du drapeau, de l'emblème et de l'hymne de la Communauté.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg, F-67075 Strasbourg Cedex. Le drapeau - The Flag, 2191.

Commission des Communautés européennes - Direction générale X. Note à l'attention des Chefs de Bureau, Objet: Drapeau, emblème et hymne de la Communauté. VDE/JSB X/B/1. Bruxelles: 16.04.1986. 1 p.

Copyright: (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_direction_generale_x_de_la_commission_des_communautes_europeennes_sur_les_symboles_bruelles_16_avril_1986-fr-5befd6b1-5b91-4285-ab7f-fc87f3d8a3dd.html

Date de dernière mise à jour: 03/12/2012

Note à l'attention des Chefs de Bureau (Bruxelles, 16 avril 1986)

Objet: Drapeau, emblème et hymne de la Communauté

Le Secrétaire général du Parlement européen, le représentant du Secrétaire général du Conseil et le Secrétaire général de la Commission se sont réunis le 20 mars 1986 à Bruxelles. Ils ont mis au point les modalités d'utilisation du drapeau, de l'emblème et de l'hymne de la Communauté.

1. Drapeau

Les trois Secrétaires généraux sont tombés d'accord sur le drapeau de couleur bleu avec au centre un cercle de douze étoiles dorées, sans la lettre "E", dans le graphisme déjà utilisé par la Commission. La Communauté et ses institutions sont représentés par le seul drapeau communautaire. Ce drapeau est conforme aux descriptions et au modèle ci-joint (Annexe), identique, soulignons-le, au drapeau du Conseil de l'Europe.

2. Emblème

L'emblème actuel de la Commission (un "E" en or sur un fond bleu foncé) reste valable et son utilisation peut être poursuivie.

Cependant, un emblème communautaire, reprenant le dessin utilisé dans le drapeau, peut également être employé.

3. Hymne

Dans le rapport du comité ad hoc "Europe des Citoyens", soumis au Conseil européen lors de sa réunion des 28/29 juin 1985 à Milan, il a été proposé que le prélude à l'Ode à la Joie du 4ème mouvement de la 9ème Symphonie de Ludwig van Beethoven, constitue l'hymne européen.

Cet hymne fait, par ailleurs, déjà l'objet d'une large utilisation par les institutions communautaires et peut être utilisé comme hymne européen.

[signature]

Marco Piccarolo
Directeur

Annexe

cc.	MM	Simon	MM	Cerf
		Pendville		Breschi
		Cox		Van Den Eede
		Ferraton		Martin
		Ries		O'Ruairc
		Guida	Mme	Deshormes
		Jarrett		